



## Consultation publique sur le cadre en matière d'efficacité énergétique pour la décennie à venir

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.



### Introduction

Comme annoncé dans son programme de travail pour 2026 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52025DC0870&qid=1761126156157>), la Commission européenne prévoit de maintenir l'Europe sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques et de proposer un cadre favorable pour la décennie à venir afin de garantir la compétitivité et la durabilité de l'Europe, notamment en mettant en place le cadre pour l'efficacité énergétique et en supprimant progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles. Cette initiative vise à contribuer à l'élaboration d'un cadre d'action en matière d'énergie et de climat favorable et à l'épreuve du temps afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour atteindre ses objectifs en matière de décarbonation, d'accessibilité financière, de sécurité et de compétitivité.

L'initiative contribuera à la réalisation de l'objectif proposé de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de 90 % d'ici 2040 par rapport aux niveaux de 1990, comme le prévoit la modification provisoirement approuvée de la loi européenne sur le climat. L'efficacité énergétique devrait jouer un rôle central dans la réalisation rentable de cet objectif, tout en renforçant la compétitivité de l'UE, en améliorant la sécurité énergétique et en garantissant des prix abordables pour les citoyens et les entreprises. Le cadre en matière d'efficacité énergétique pour la décennie à venir sera mis en place en conjonction avec d'autres initiatives en cours et prévues dans l'ensemble de la législation de l'UE en matière de climat et d'énergie, y compris le réexamen du règlement sur la gouvernance, les objectifs et flexibilités nationaux en matière de climat pour l'après-2030, le cadre pour les énergies renouvelables, le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE de l'UE), la dimension sociale de l'union de l'énergie et d'autres initiatives et instruments de soutien pertinents en matière de politique énergétique.

La directive relative à l'efficacité énergétique établit un cadre global pour la promotion de l'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'UE, comprenant des objectifs contraignants au niveau de l'UE, des contributions nationales, des mesures sectorielles, la primauté du secteur public et des règles en matière de planification, de suivi et d'établissement de rapports. Elle soutient la planification stratégique à moyen et long terme dans le domaine de l'énergie grâce à ses liens avec les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNEC) définis dans le règlement sur la gouvernance, et contribue à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et des objectifs à long terme. Elle sert également de base à la Commission pour suivre les progrès accomplis au niveau de l'UE et des États membres et pour prendre des mesures correctives si le niveau d'ambition ou de mise en œuvre est insuffisant.

Compte tenu de l'évolution des besoins stratégiques et de la transition vers l'après-2030, la Commission évaluera la manière dont le cadre en matière d'efficacité énergétique a fonctionné jusqu'à présent et recensera les domaines dans lesquels il pourrait être encore rationalisé, renforcé ou adapté pour la décennie à venir. Cette évaluation tiendra compte de l'importance croissante de l'efficacité énergétique dans la conception et le fonctionnement d'un système énergétique décarboné, plus propre, plus électrifié et intégré, de la nécessité de soutenir la compétitivité industrielle et l'innovation, ainsi que de l'importance de garantir l'équité sociale et une transition juste tout en mettant

fin à la dépendance de l'UE à l'égard des importations de combustibles fossiles et en réduisant les subventions accordées à ces derniers, ainsi que la charge administrative et les coûts.

Sur la base de cette évaluation et des priorités politiques de la Commission pour la période 2024-2029, la Commission examinera les options envisageables pour le développement futur du cadre de l'UE en matière d'efficacité énergétique, en vue de garantir un cadre efficace, souple et tourné vers l'avenir pour la décennie à venir.

Dans ce contexte, la Commission lance une consultation publique afin de recueillir les points de vue de toutes les parties intéressées. La consultation repose sur un questionnaire composé de deux parties:

- La partie 1 recueille des informations générales vous concernant.
- La partie 2 se concentre sur les principaux aspects du cadre en matière d'efficacité énergétique pour la décennie à venir, notamment:
  - l'efficacité et la cohérence du cadre d'action actuel en matière d'efficacité énergétique;
  - le rôle de l'efficacité énergétique dans le nouveau cadre d'action en matière de climat et d'énergie (direction politique et stratégique, dispositions sectorielles, cadre de financement et outils de facilitation);
  - la rationalisation du cadre réglementaire et la réduction de la charge administrative (en améliorant la coordination entre les secteurs et les politiques).

Vous pouvez enregistrer un brouillon de vos réponses et terminer plus tard. Outre certaines questions obligatoires, vous pouvez répondre aux questions concernant les sections qui vous concernent. Lorsque vous répondez à des questions avec une zone de texte libre pour des commentaires supplémentaires, veuillez faire preuve de concision. À la fin du questionnaire, vous pouvez également joindre un document avec d'autres commentaires et observations, si cela est pertinent.

### Informations vous concernant

\* Langue de ma contribution

\* J'apporte ma contribution en tant que:

\* Prénom

\* Nom

\* Adresse électronique (elle ne sera pas rendue publique)

\* Pays d'origine 

Rôle/fonction (le cas échéant)

\* Combien d'années d'expérience avez-vous en rapport avec la directive relative à l'efficacité énergétique?

- Moins d'un an
- De 1 à 5 ans
- Plus de 5 ans

La Commission publiera toutes les contributions à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme lors de la publication de votre contribution. **Dans un souci de transparence, la catégorie de répondant [par exemple «association d'entreprises», «organisation de défense des consommateurs» ou «citoyen(ne) de l'UE»], le pays d'origine, le nom et la taille de l'organisation, ainsi que son numéro d'inscription au registre de transparence, sont toujours rendus publics. Votre adresse électronique ne sera jamais rendue publique.** Veuillez sélectionner l'option qui vous convient le mieux en matière de protection de la vie privée. Les options par défaut en matière de protection de la vie privée dépendent de la catégorie de répondant sélectionnée.

J'accepte les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel (<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/specific-privacy-statement>).

## Cadre en matière d'efficacité énergétique pour la décennie à venir

### 1. Efficacité et cohérence du cadre d'action actuel en matière d'efficacité énergétique

Le cadre d'action actuel en matière d'efficacité énergétique pourrait contribuer davantage à la réalisation d'un ensemble plus large d'objectifs stratégiques pour la décennie à venir. Il s'agit notamment d'accélérer la transition vers la neutralité climatique, de renforcer la compétitivité de l'UE, d'améliorer la sécurité énergétique et la résilience des systèmes, de soutenir l'autonomie stratégique et de relever les défis tout au long des chaînes de valeur des technologies propres et à zéro émission nette.

Les politiques en matière d'efficacité énergétique devraient garantir l'efficacité énergétique dans la conception et le fonctionnement du futur système énergétique décarboné afin d'intégrer des parts élevées d'énergies renouvelables, d'éliminer le gaspillage énergétique, d'augmenter la réutilisation de la chaleur excédentaire et fatale, et de réduire au minimum le coût de la transition. Les politiques en matière d'efficacité énergétique pourraient également contribuer davantage à la suppression progressive des combustibles fossiles et des subventions inefficaces accordées à ces derniers, ainsi qu'à une intégration plus systématique des aspects liés aux compétences, au développement de la main-d'œuvre et à la création d'emplois. L'efficacité énergétique joue également un rôle central dans le renforcement de la résilience au changement climatique et le soutien à l'adaptation aux effets du changement climatique dans un système énergétique plus intégré.

Enfin, il est possible de renforcer la cohérence et les synergies entre le cadre pour l'efficacité énergétique et d'autres domaines d'action, y compris les politiques en matière d'environnement (notamment la qualité de l'air) et de climat, les transports, l'industrie, les bâtiments et le développement urbain, l'agriculture, la politique macroéconomique et industrielle, et la dimension sociale de l'union de l'énergie afin de maximiser l'efficacité globale et le rapport coût-efficacité.

#### 1. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante?

*«Les principaux objectifs de la directive relative à l'efficacité énergétique (DEE), à savoir donner la priorité à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs, à lever les obstacles sur le marché de l'énergie et à surmonter les défaillances du marché qui nuisent à l'efficacité énergétique, restent pertinents pour le cadre de l'après-2030.»*

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Ni d'accord ni pas d'accord	D'accord	Entièrement d'accord	Sans opinion
*Veuillez choisir une réponse:	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veuillez expliquer votre réponse.





	1	2	3	4	5	Sans opinion
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

8. Quels facteurs ont influencé l'efficacité de l'application de l'annexe V de la DEE pour la mise en œuvre de l'obligation en matière d'économies d'énergie?

*Entre 1 et 3 sélections*

- Complexité des dispositions
- Différentes méthodes de calcul des économies d'énergie
- Mise en œuvre inégale d'un État membre à l'autre
- Exceptions limitées au principe d'additionnalité
- Orientations insuffisantes
- L'exclusion des économies des mesures concernant la combustion directe de combustibles fossiles
- Faible intérêt pour la monétisation des économies d'énergie en raison des coûts de transaction élevés liés à la complexité
- Autre

9. Quelles dispositions de la DEE ont été les plus efficaces pour accroître l'efficacité énergétique dans les secteurs du chauffage et du refroidissement?

*Entre 1 et 3 sélections*

- Dispositions relatives à la planification locale en matière de chauffage et de refroidissement
- Dispositions relatives au développement de la cogénération à haut rendement
- Dispositions relatives à l'efficacité énergétique dans les réseaux de chaleur et de froid
- Dispositions relatives à la récupération de chaleur fatale
- Dispositions relatives aux relevés et aux informations relatives à la facturation
- Autre

## 2. Efficacité et cohérence du cadre d'action actuel en matière d'efficacité énergétique

### a. Orientations politiques et stratégiques

Dans le cadre de la révision du règlement sur la gouvernance, la Commission a demandé des éléments probants ([https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/16034-Update-of-the-governance-of-the-Energy-Union-and-climate-action/public-consultation\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/16034-Update-of-the-governance-of-the-Energy-Union-and-climate-action/public-consultation_en)) au cours de la période comprise entre le 18 décembre 2025 et le 12 mars 2026 sur l'architecture cible privilégiée du cadre pour l'après-2030, y compris en ce qui concerne l'efficacité énergétique. Elle demande aux parties prenantes de répondre aux questions sur ce sujet dans le cadre de cette consultation tant qu'elle reste ouverte.

Si vous n'avez pas participé à la consultation sur le règlement sur la gouvernance avant la date limite du 12 mars 2026, la question suivante sur la révision du règlement sur la gouvernance est reproduite ici.

1. L'UE vise actuellement un objectif d'efficacité énergétique à l'horizon 2030 avec des contributions nationales indicatives. Selon vous, comment l'efficacité énergétique devrait-elle être exprimée et quelle devrait être la conception pour soutenir l'adoption nécessaire de l'efficacité énergétique afin d'atteindre les objectifs climatiques de l'UE à l'horizon 2040? (Veuillez classer les options suivantes ou accepter leur ordre initial.)

*Vous pouvez soit effectuer un glisser-déplacer ou utiliser les boutons haut/bas pour modifier l'ordre, soit accepter l'ordre initial.*



Option 1: maintenir la structure actuelle d'un objectif contraignant de l'UE en matière d'efficacité énergétique, soutenu par des contributions nationales déterminées par des formules.



Option 2: conserver une structure similaire à celle de l'option 1, avec un objectif contraignant de l'UE en matière d'efficacité énergétique, tout en accordant une certaine souplesse afin de tenir compte des spécificités

des États membres.

:: ↑ ↓

Option 3: fixer un objectif global unique en matière d'énergie propre pour l'UE, avec des seuils minimaux intégrés pour les principaux paramètres énergétiques, y compris l'efficacité énergétique.

:: ↑ ↓

Option 4: fixer un objectif global unique en matière d'électrification pour l'UE, avec des seuils minimaux intégrés pour les principaux paramètres (tels que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique).

:: ↑ ↓

L'option 1, 2, 3 ou 4, complétée par/combinée avec des indicateurs clés de performance de suivi pour les composants clés du système énergétique (par exemple, l'électrification, la réduction ou la réutilisation de la chaleur résiduelle), tout en garantissant la transparence et la comparabilité.

:: ↑ ↓ Une autre option ou une combinaison d'options

Si les parties prenantes ont quelque chose à ajouter ou à préciser en ce qui concerne l'architecture cible pour l'après-2030, elles sont invitées à le faire ici:

Si vous avez sélectionné «Une autre option ou une combinaison d'options», veuillez préciser:  
1000 caractères maximum

0 sur 1000 caractères utilisés.

\* 2. Comment évaluer/suivre les progrès en matière d'efficacité énergétique après 2030?

- Au niveau de la consommation d'énergie
- Au niveau de l'intensité énergétique
- Autre
- Sans opinion

3. Quels mécanismes permettraient de garantir au mieux la réalisation des objectifs en matière d'efficacité énergétique pour l'après-2030?

Entre 1 et 3 sélections

- Un meilleur suivi et meilleurs rapports
- Mécanismes correcteurs ou d'exécution
- Un meilleur cadre de financement pour l'efficacité énergétique
- Une meilleure assistance technique
- Une meilleure application du principe de «primauté de l'efficacité énergétique»
- Autre

4. La future politique de l'UE en matière d'efficacité énergétique devrait-elle garantir l'efficacité de l'ensemble du système énergétique, en mettant également l'accent sur le potentiel d'efficacité énergétique tant du côté de l'offre que du côté de la demande?

- Oui
- Non
- Sans opinion

5. Quel type de mesures stratégique sera efficace pour garantir l'efficacité énergétique dans la conception et le fonctionnement du futur système énergétique décarboné? (Veuillez attribuer une note de 1 à 5 à chaque option ci-dessous, 1 n'étant pas du tout efficace et 5 très efficace.)

	1	2	3	4	5	Sans opinion
*Meilleure application du principe de «primauté de l'efficacité énergétique» dans la planification nationale du système énergétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Calcul des coûts de l'ensemble du système afin de donner la priorité aux options en matière d'efficacité énergétique du côté de l'offre et de la demande	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Encourager l'utilisation de l'IA dans la conception et le fonctionnement du système énergétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Décentraliser la planification du système énergétique et donner aux acteurs locaux les moyens de concevoir et d'intégrer le système efficacement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*ICP ou objectif, par exemple pour la réduction de la chaleur fatale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une combinaison des mesures précitées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6. En ce qui concerne une éventuelle obligation en matière d'économies d'énergie, quels instruments devraient être privilégiés pour réaliser des économies d'énergie au stade de l'utilisation finale au niveau national et dans les secteurs d'utilisation finale?

- Mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique
- Dispositifs de certificats d'économies d'énergie
- Enchères en matière d'efficacité énergétique
- Fonds nationaux pour l'efficacité énergétique et programmes spécifiques de financement de l'efficacité énergétique, y compris les instruments financiers
- Taxation et incitations fiscales
- Autre

#### **b. Dispositions sectorielles spécifiques**

\* 1. Dans quels secteurs ou domaines des efforts supplémentaires en matière d'efficacité énergétique seraient-ils le plus nécessaires?

*Entre 1 et 3 sélections*

- Bâtiments
- Chauffage et refroidissement
- Industrie
- Technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris les centres de données
- Système énergétique
- Transports
- Services commerciaux
- Le secteur public
- Financement
- Autre

2. Quelles dispositions de la DEE relatives au secteur public seront les plus pertinentes pour l'avenir et devraient être maintenues/renforcées?

*Entre 1 et 3 sélections*

- Systèmes de management de l'énergie et audits énergétiques pour les organismes publics
- Objectifs de réduction de la consommation d'énergie pour le secteur public
- Soutien des États membres aux autorités régionales et locales
- L'obligation de rénover 3 % des bâtiments publics chaque année
- Économies d'énergie dans les bâtiments publics
- Critères d'efficacité énergétique obligatoires dans les marchés publics



	1	2	3	4	5	Sans opinion
*Ajouter des conditions de durabilité à l'octroi de permis ou au financement public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
*Ajouter des mesures visant à soutenir l'intégration des centres de données dans le système énergétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### c. Cadre de financement et outils efficaces

\* 1. Quel type de cadre de financement considérez-vous comme le plus pertinent pour la réalisation des objectifs en matière d'efficacité énergétique?

- Un cadre de financement prescriptif, liant spécifiquement les incitations financières à des améliorations contraignantes de l'efficacité énergétique conformément aux exigences réglementaires
- Un cadre de financement favorable, dans lequel le financement public aide les acteurs du marché à tirer parti des arguments économiques en faveur de l'efficacité énergétique, et les parties prenantes privées et publiques à accéder au financement pour leurs projets en matière d'efficacité énergétique
- Un cadre de suivi axé sur le suivi de la performance au moyen de rapports et de l'évaluation comparative de l'efficacité énergétique, avec une intervention publique limitée
- Aucun des cadres susmentionnés n'est considéré comme suffisamment efficace pour atteindre les objectifs en matière d'efficacité énergétique
- Sans opinion

2. Quels sont le soutien financier et les outils efficaces les plus importants pour faciliter les investissements dans l'efficacité énergétique et son adoption?

- Primes et subventions en faveur de l'efficacité énergétique
- Prêts préférentiels en faveur de l'efficacité énergétique et soutien à la bancabilité, au moyen de programmes de financement public (tels que la garantie publique en tant que sûreté, un abattement fiscal sur le taux d'intérêt, etc.)
- Financement mixte combinant subventions, instruments financiers et assistance technique
- Certificats négociables d'économies d'énergie (certificats blancs)
- Services de conseil et mécanismes d'assistance au développement de projets
- Partenariats public-privé tels que les concessions et autres structures de co-investissement en fonds propres
- Incitations et sanctions fiscales au moyen de taxes
- Financement au moyen de contrats de services/dépenses opérationnelles (efficacité énergétique en tant que service et autres services énergétiques innovants, crédit-bail, etc.)
- Financement au moyen de contrats de crédit, tels que des produits de prêt en faveur de l'efficacité énergétique (garantis et non garantis)
- Financement par des entreprises de services énergétiques et par des tiers (hors bilan)
- Titrisation verte et titres adossés à des actifs pour stimuler les activités de prêt et les marchés des capitaux
- Autre

3. Selon vous, dans quelle mesure les améliorations suivantes apportées au cadre de l'UE pour le financement de l'efficacité énergétique et les services énergétiques sont-elles pertinentes? (Veuillez attribuer une note de 1 à 5 à chaque option ci-dessous, 1 étant la moins pertinente et 5 la plus pertinente.)



### 3. Rationalisation du cadre d'action en matière d'efficacité énergétique et réduction de la charge administrative

\*

1. Le cadre en matière d'efficacité énergétique devrait-il être rationalisé ou sa mise en œuvre rendue plus souple tout en préservant ses objectifs pour la décennie à venir?

- Oui
- Non
- Sans opinion

\*

2. Selon vous, quelles dispositions de la DEE pourraient être intégrées dans d'autres règlements/directives (par exemple, marchés publics, performance énergétique des bâtiments, règlements financiers, législation régissant les relevés et la facturation, dispositions relatives aux consommateurs, etc.) et de quelle manière?

\*

3. Selon vous, existe-t-il dans la DEE des dispositions pour lesquelles les coûts administratifs de mise en œuvre dépassent les avantages?

\*

4. Certaines parties ou dispositions de la DEE sont-elles obsolètes ou se sont-elles révélées inadaptées à la réalisation de ses objectifs?

\*

5. Dans le cadre pour l'après-2030, y-a-t-il des obligations de déclaration en matière d'efficacité énergétique qui pourraient être supprimées, simplifiées, rationalisées ou fusionnées avec d'autres obligations de déclaration dans l'architecture plus large de la politique énergétique?

### Questions finales

Avez-vous des commentaires supplémentaires sur des points qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes?

*1000 caractère(s) maximum*

*0 sur 1000 caractères utilisés.*

Vous pouvez également soumettre des éléments de preuve ou des documents de prise de position sur des sujets relevant du champ d'application du présent réexamen.

📎 Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés

Sélectionner le(s) fichier(s) à charger

Soumettre